

Conférence Européenne sur le thème de  
„L’EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
DIRECTIVE SUR L’ENVOI A L’ETRANGER DE  
TRAVAILLEURS DANS LE CADRE DE LA  
PRESTATION DE SERVICES  
TRANSNATIONAUX“  
Strasbourg, France  
25. et 26. mars 2010

# L'organisation des contrôles dans les états membres

---

## République tchèque

---

Administration nationale de  
l'inspection du travail

Horní náměstí 103/2

746 01 Opava



# République tchèque

- Population: 10 500 000 habitants
- Nombre de personnes actives dans le cycle économique: 4 415 000 personnes
- Travailleurs indépendants cotisant pour la retraite : 752 000 personnes
- Taux de chômage: 9,8 %
- Nombre de personnes de nationalité étrangère travaillant sur le territoire de la République tchèque:
  - officiellement – 220 000
  - réellement – environ 100 000 de plus

# Activité de contrôle en République tchèque

- Les contrôles concernant le respect des prescriptions réglementaires dans le domaine des relations de travail entre l'employeur et l'employé, les conditions ainsi que de la sécurité sur le lieu de travail sont effectués en République tchèque dans le cadre de la loi nr. 251/2005 Recueil des lois sur l'inspection du travail et réalisés par l'Administration Nationale de l'Inspection du Travail, établie le 1<sup>er</sup> Juillet 2005 et dont le siège est à Opava. Elle est dirigée par l'inspecteur général.
- Jusqu'en 2005, cette activité était assurée par l'Administration tchèque de la sécurité du travail, néanmoins avec une activité autrement définie.

# L'administration nationale de l'inspection du travail

- Elle dirige 8 inspectorats de travail régionaux :
  - *Prague*
  - *Bohême centrale, dont le siège est à Prague*
  - *České Budějovice*
  - *Pilsen*
  - *Ústí nad Labem*
  - *Hradec Králové*
  - *Brno*
  - *Ostrava*

# Aspect RH de l'administration nationale de l'inspection du travail

- Inspection du travail de Bohême centrale et autres inspections du travail:
  - Nombre d'employés: 544
  - Nombre d'inspecteurs: 300

---
- Au niveau du département du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, d'autres organisations sont actives:
  - L'institut de formation à la sécurité du travail
  - Le centre de recherches sur la sécurité du travail

# Organisation des contrôles de l'administration nationale de l'inspection du travail

- L'administration nationale de l'inspection du travail effectue des contrôles sur les bases suivantes:
  - plan annuel de contrôle approuvé par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales
  - initiatives émanant de la part des citoyens
  - supervision d'enquêtes d'accidents de travail
- La réalisation et l'organisation des contrôles fait partie de l'étendue des compétences de chaque inspectorat.
- En dehors de l'administration nationale de l'inspection du travail, il existe également d'autres organes spécialisés de l'état qui se penchent sur la sécurité du travail (notamment pour les activités minières, le transport sur voies ferrées, etc.)
- L'inspection du travail contrôle exclusivement les **employeurs**.

# L'organisation du contrôle

- Sauf exception, c'est le cadre dirigeant de l'inspection qui décide d'effectuer un contrôle.
- L'inspecteur a le droit d'engager une procédure de contrôle :
  - sur la base d'une déclaration d'engagement d'une procédure de contrôle
  - sans avis préalable
- L'inspecteur a les droits suivants:
  - exiger la présentation de documents d'origine, d'en faire des copies, d'établir une documentation-photo,
  - prendre à des fins d'analyse des échantillons de contrôle de divers matériaux, substances ou produits
  - émettre une interdiction d'utiliser le lieu de travail ou certaines machines, interdire les heures supplémentaires
  - ordonner de conserver l'endroit où l'accident de travail a eu lieu tel qu'il est, jusqu'à ce que l'enquête soit terminée, etc.



# Clôture du contrôle

- Après le contrôle, l'inspecteur doit effectuer les tâches suivantes:
  - élaborer un protocole de contrôle
  - traiter le résultat avec la personne contrôlée
  - s'il s'avère qu'il y a eu une infraction à la loi, il infligera des mesures pour que les défauts constatés soient supprimés, et ce avec une date limite de réalisation
  - en cas de non-réalisation des mesures infligées, il effectuera habituellement un autre contrôle
  - en cas d'infraction grave à la loi, il peut proposer d'infliger une sanction financière

# Infliction d'une sanction

- L'infliction d'une sanction fait l'objet d'une négociation et une décision est prise par les organes de l'inspection du travail, par l'inspectorat au premier niveau et par l'administration nationale de l'inspection du travail en tant qu'organe d'appel.
- Entre 2005 et 2008, le montant des sanctions infligées s'est démultiplié par 10. :

**...année 2005 – 7 873 000,- CZK (305 155,- €)**

**...année 2008 – 78 124 500,- CZK (3 028 080,- €)**

# Infliction d'une sanction

- Pour enfreinte à la loi dans le domaine des relations de travail, des conditions ainsi qu'au niveau de la santé et de la sécurité au travail, il est possible d'infliger une sanction financière d'un montant maximal de **2 000 000,- CZK (77 519,- €)**.
- Afin de s'entretenir sur la sanction, les inspectorats ont leur propre organe de conseil. Aussi bien les inspectorats que les administrations nationales de l'inspection du travail utilisent le soutien de leur personnel juridique, ce qui représente environ 40 personnes.

# Décisions de la CJUE

- L'administration nationale de l'inspection du travail n'a pas de propre expérience avec les jugements de la Cour de justice de l'union Européenne. C'est la raison pour laquelle elle ne peut pas prendre position.
- Selon l'administration nationale de l'inspection du travail, la République tchèque ne fait pas d'obstacles quant à la prestation de services réalisés sur son territoire par des entrepreneurs émanant d'autres états membres de l'UE.

# Envoi de travailleurs en République tchèque

- L'administration nationale de l'inspection du travail effectue des contrôles du respect de la loi auprès d'employés envoyés en République tchèque pour assurer la prestation de services, notamment sur la base de sollicitations de citoyens de Pologne et de Slovaquie. Dans la plupart des cas, ils n'ont pas
  - 1) obtenu l'intégralité ou une partie de leur salaire
  - 2) obtenu de paiement pendant leurs vacances
  - 3) fait un suivi adéquat du temps de travail
- Il n'est pas de la compétence des organes de l'inspection du travail de régler le niveau d'hébergement ou les compensations pour le transport, etc.

# Envoi de travailleurs en République tchèque

- Certains cas ne peuvent plus faire l'objet d'une enquête, parce que les employés lésés sont déjà rentrés dans leurs pays d'origine et la communication ultérieure avec eux est difficile. Nous estimons beaucoup la coopération par exemple avec l'inspectorat principal du travail à Varsovie, qui lors de la communication mutuelle avec les citoyens se charge même de la traduction de l'intégralité de la correspondance au départ de la République tchèque et vers la République tchèque. Entre la Tchéquie et la Slovaquie, il n'y a pas de barrière linguistique, ce qui accélère toutes les négociations. Les sollicitations d'autres états membres de l'Union Européenne sont sporadiques.

# Envoi de travailleurs en République tchèque

- L'administration nationale de l'inspection du travail considère qu'il est très important d'informer les travailleurs arrivant en République tchèque sur les conditions de travail locales.
- Des informations de base sont disponibles sur nos pages web sous forme de tracts informatifs. Ces informations sont également disponibles sous forme imprimée.
- Les tracts sont disponibles en anglais, en polonais et en ukrainien, des versions comprenant d'autres langues des états membres de l'Union Européenne sont en préparation ainsi que des versions en vietnamien, mongole et en d'autres langues.

# Envoi de travailleurs en République tchèque

- Des problèmes apparaissent notamment lorsqu'il s'agit d'un emploi par le biais d'une agence. Les règles de base de l'activité des agences sont régies par la loi sur l'emploi et par le code du travail.
- Les agences de travail en République tchèque ne peuvent exercer leur activité qu'à condition d'avoir au préalable un accord valide du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.
- Si une agence ne respecte pas les principes en vigueur, il est possible de lui infliger une amende allant jusqu'à un montant de **2 000 000,- CZK (77 519,- €)** et ensuite de lui retirer le droit d'exercer son activité en tant qu'agence.



# Envoi de travailleurs en République tchèque

- La grande majorité des manquements observés lors de contrôles effectués auprès d'agences de travail concernent :
  - les violations des principes qui régissent l'emploi par le biais d'agences
  - la signature du contrat de travail
  - l'affectation de personnes ayant un contrat de travail avec l'agence pour l'emploi à un autre employeur
  - des conditions de travail et salariales égales
  - le non-respect des dispositions concernant la rémunération
  - le domaine de la sécurité au travail

# Envoi de travailleurs en République tchèque

- Lors de contrôles, les inspectorats coopèrent selon leurs compétences avec d'autres organes de l'administration de l'état. Il s'agit notamment de
  - l'ANPE
  - l'administration sociale
  - la police pour étrangers
  - autres
- Ces organes, dans le cadre de leurs compétences, se communiquent en République tchèque les informations (indications) indiquant des enfreintes à des lois en vigueur par des employeurs tchèques. La crise économique mondiale a contribué à un élargissement de l'emploi par le biais d'agences pour l'emploi, justement pour cause de flexibilité sur le marché du travail, cependant, à l'heure actuelle, des premiers signes d'activités proches de la criminalité font leur apparition.

# Envoi de travailleurs en République tchèque

- L'administration nationale de l'inspection du travail effectue des contrôles sur les relations entre employeurs et employés ainsi que des conditions des travailleurs envoyés de la République tchèque vers d'autres états membres de l'UE, en particulier sur la base d'une demande de l'organisme de l'inspection du travail du pays d'accueil. Il n'y a pas beaucoup de demandes semblables, en règle générale, pas plus de 5 par année calendaire. L'enquête en soi prend cependant plus de temps et nécessite plus d'efforts en matière d'organisation que d'autres contrôles.
- Une enquête sur le lieu où l'employeur exerce son activité en République tchèque est effectuée par les inspectorats compétents. La République tchèque essaie de résoudre rapidement toute demande, mais souvent, cet élan est ralenti pour cause de communication difficile avec l'employeur contrôlé et pour cause de délai dans la présentation de pièces justificatives nécessaires.

# Envoi de travailleurs en République tchèque

- Les enfreintes aux droits des travailleurs envoyés hors de la République tchèque le plus souvent constatées le sont dans:
  - 1) le domaine de l'égalité des droits (des conditions salariales plus avantageuses n'ont pas été octroyées)
  - 2) le domaine du suivi du temps de travail et des heures supplémentaires
  - 3) le domaine du paiement de primes (aucun supplément n'a été payé pour les heures supplémentaires ou pour le travail les samedi et dimanche)
  - 4) le domaine du remboursement des frais de voyage (aucun paiement effectué ou bien ils faisaient déjà partie du salaire),
  - 5) le domaine de la formation de base concernant la sécurité du travail, etc.

# Envoi de travailleurs en République tchèque

- Certains cas ne peuvent même pas faire l'objet d'une enquête pour cause de manque de preuves. L'employeur argumente en disant qu'il a les documents dans un autre pays, il tarde à les remettre et certains documents sont impossibles à se procurer.
- La République tchèque ne peut pas répondre à des demandes de certains états concernant des informations sur l'état des actifs de la société tchèque, sur son parc de machines, sur le montant des taxes perçues, etc. Ce sont des données allant au-delà de la directive sur l'envoi de travailleurs.
- Dans l'ensemble, il est possible de dire qu'il y a une bonne coopération entre l'inspection tchèque du travail avec les autres organes tchèques de l'administration de l'état et en fonction des compétences, il y a un bon échange mutuel d'informations.

# L'emploi de citoyens venant de l'étranger

- L'administration nationale de l'inspection du travail est bien consciente des problèmes associés à l'envoi de travailleurs, même si la République tchèque ne ressent pas de problèmes fondamentaux dans ce domaine. Dans le cadre de ses compétences, elle est toujours prête à aider les citoyens venant de l'étranger, et cela concerne non seulement les citoyens venant des états membres de l'UE, mais également ceux venant de pays tiers. La République tchèque est intéressée à ce que les réglementations prud'homales et des conditions égales de travail et de salaire soient assurées pour les travailleurs tchèques et étrangers.

**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION**